

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° M21- 042581

61222

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2078 Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HESSANE Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.37.97.28.13

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/01/2011

Nom et prénom du malade : Hessane Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Pyogénie Plaque

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/01/2011

Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : _____

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/2021	6		300 M	Dr. SABIR HEPATOLOGIST 26, Avenue Driss Lahdimi, Casablanca Tel: 05 22 51 51 55-Casa

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
  Pharmacie Al Amine Tala Mosquee Medine 06 31 74 54 05   06 20 70 313	04/02/2021	305,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

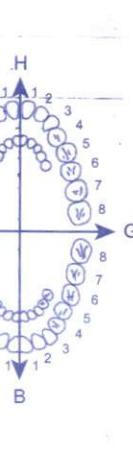
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000	G 00000000		Montants des soins
	35533411	11433553		Date du devis
				Date d'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mustapha SABIR

Spécialiste des Maladies de l'Appareil digestif

Ancien Médecin attaché au CHU de Toulouse

Membre de la Société Française d'Endoscopie digestive

ENDOSCOPIE - ECHOGRAPHIE - PROCTOLOGIE

مolin مولين
Pharmacie Al Amine Taha
Mosquée Med Al Amine Taha
Casablanca, le
Tél: 05 37 74 54 05

$79,50 \times 2 = 159,00$

147,20

$149,60 \times 2 = 299,20$

$T = 305,40$

مolin مولين
Pharmacie Al Amine Taha
Mosquée Med Al Amine Taha
Casablanca, le
Tél: 05 37 74 54 05

INPE 06 20 70 313
INPE 06 20 70 313

الدكتور مصطفى صبيز

طبيب اختصاصي في امراض الجهاز الهضمي

خريج كلية الطب بتولوز

طبيب ملحق سابق بالمركز الجامعي بتولوز

5

28/07/2021

الدار البيضاء، في

Hôpital Gel

1. Cabotab Naït 26th

1 Amp x 2. APS 7

2. Trimedat

1 Amp x 2. ART 7

3. Cure Fort 26th

1 Amp / 15

15

Dr. SABIR
PROCTOLOGIE
Driss Lahrizi

26، شارع ادريس الحريزي - الدار البيضاء 20 000
هاتف: 05 22 22 90 64 / 65
26, Av Driss Lahrizi - Casablanca 20 000 - Tél : 05 22 22 90 64/65

Email : mostaphasabir@gmail.com



~~Lot : 200384~~
~~À consommer de~~
~~préférence avant le : 07/2023~~

PPC : 79,50 DH



~~Lot : 200576~~
~~À consommer de~~
~~préférence avant le : 10/2023~~

PPC : 79,50 DH

LOT : 1165
UT. AV : 05-25
P.P.V : 47 DH 20

20 gélules

Voie orale

PPV: 49,60 DH
LOT: 20J13
EXP: 10/2023

PPV: 49,60 DH
LOT: 20J26
EXP: 10/2023

Docteur Mustapha SABIR

Spécialiste des Maladies de l'Appareil digestif
Ancien Médecin attaché au CHU de Toulouse
Membre de la Société Française d'Endoscopie digestive
ENDOSCOPIE - ECHOGRAPHIE - PROCTOLOGIE



الدكتور مصطفى صبير

طبيب اختصاصي في امراض الجهاز الهضمي
خريج كلية الطب بتولوز
طبيب ملحق سابق بالمركز الجامعي بتولوز

Casablanca, le 28 / 2021 الدار البيضاء، في

HASSANE N° 1

feuillepneust
Chirurgie:

bilan sanguijn bon
Aucune luexplique
Dyspnée
Doux mal de tête
acryRizi.

